

Maires de France

La lettre des maires et des présidents d'intercommunalité | Gratuit

n° 419 | Janvier 2024

Édito

Le chantier 2024

Le combat pour la liberté locale



L'AMF est plus que jamais en ordre de marche pour continuer de défendre la décentralisation, la subsidiarité et la proximité. Nous refusons une décentralisation qui consisterait pour l'exécutif à transférer aux collectivités des « patates chaudes », telles que celle de la gestion

du logement et, à plus court terme, celle de la gestion des digues que l'État n'a préparée ni sur le plan technique ni sur le plan financier, transférant aux maires une lourde responsabilité sans moyens et avec peu d'assistance. S'agissant du logement, l'AMF formulera des propositions qui seront autant de préalables avant tout acte de décentralisation.

L'État doit aussi transférer aux collectivités le pouvoir réglementaire d'application des lois (hors champ régalien). C'est la façon la plus efficace et simple d'adapter les textes aux réalités locales. Le comité législatif et réglementaire de l'AMF fera des propositions en ce sens. L'exécutif doit aussi s'atteler, en concertation avec les maires, à la refonte des finances locales : nous participerons aux travaux du Comité des finances locales (CFL) puisque le Président de la République a dit lui confier la réforme de la dotation globale de fonctionnement (DGF).

L'AMF continuera de se mobiliser contre l'inflation normative et le centralisme technocratique qui a produit le zéro artificialisation nette (ZAN) et qui corsète la planification écologique dans des « cop régionales » négligeant les communes rurales.

L'AMF luttera sans relâche contre les violences faites aux élus en maintenant sa demande de moyens supplémentaires pour garantir l'effectivité des poursuites et la réparation des préjudices. Elle veillera à la concrétisation des engagements du gouvernement pour renforcer les conditions d'exercice du mandat local.

Voici quelques axes pour 2024. Que cette nouvelle année vous apporte toute la joie et la réussite possibles, pour vous, vos proches, vos équipes. Et comptez sur mon engagement.

Bonne année à tous !

DAVID LISNARD



POLITIQUES DU LOGEMENT

Les propositions de l'AMF

Le gouvernement a annoncé démarrer un processus de décentralisation du logement, sans en préciser clairement les contours, via un projet de loi qui devrait être déposé au Parlement au printemps 2024. L'AMF, réunie en Bureau en décembre 2023, s'est prononcée favorablement à la rédaction d'une contribution de l'Association sur ce sujet, par anticipation. Les élus ont en outre jugé nécessaire de joindre à ce document un bilan de la politique du logement menée ces dernières années, et la présentation d'une série de propositions pour relancer durablement la production de logements. Pour l'AMF, la mise en place d'un nouveau modèle économique et financier favorable à la production et à la rénovation, marquant une relance de l'engagement de l'État, est préalable à la mise en œuvre de la décentralisation.

Les élus souhaitent cependant que leur pouvoir d'agir dans les politiques de logement soit renforcé. L'AMF considère notamment qu'il faut permettre aux communes d'ajuster localement les modèles économiques en leur laissant une marge de manœuvre suffisante sur la fiscalité locale et les zonages qui conditionnent le financement d'opérations ciblées. Favoriser la place du bloc communal sur ces compétences, c'est renforcer

la démocratie autour de dispositifs techniques qui sont aujourd'hui décidés au niveau national par décret, loin des territoires sur lesquels ils s'appliquent ; c'est consolider l'efficacité des politiques publiques en rapprochant le pouvoir de décision, en subsidiarité. C'est enfin améliorer l'appropriation par les communes des zonages, et donc favoriser leurs initiatives en cohérence avec ces zonages, et ainsi garantir leur efficacité.

Un nouveau modèle économique et financier

Les élus sont donc prêts à discuter d'une décentralisation ligne par ligne, où chaque décentralisation de compétence donnerait lieu à une compensation financière nécessaire pour exercer ladite compétence. Pour autant, les maires ne souhaitent pas que l'État cesse de soutenir financièrement et de porter la responsabilité de dispositifs sous prétexte que des élus participent à les améliorer et les affiner. L'AMF est opposée à une décentralisation « en bloc » des politiques d'hébergement d'urgence, du DALO, et de gestion migratoire, considérant que ce sont des compétences régaliennes qui relèvent de la solidarité nationale.

Voir sur www.amf.asso.fr

Loi de finances pour 2024 : des avancées obtenues par l'AMF

L'action de l'AMF a permis le maintien du bouclier tarifaire et la prolongation de l'amortisseur électricité ainsi que la revalorisation de la DGF de 320 M€, l'ouverture des travaux de refonte de la DGF, et un nouveau pacte de stabilité de la DGF des communes nouvelles. Les propositions de l'AMF ont été entendues sur la suppression de la condition de potentiel financier pour bénéficier de la dotation particulière élu local, ainsi que sur l'augmentation de la dotation de soutien aux aménités rurales (ex-dotation « biodiversité ») et de la dotation pour les titres sécurisés, portées à 100 M€ chacune. C'est aussi grâce à l'action continue de l'AMF que les dépenses d'aménagement de terrains réalisées à compter du 1^{er} janvier 2024 réintègrent l'assiette du FCTVA. Mesure forte portée par l'AMF pour la déliaison des taux, le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires peut désormais



être augmenté, à certaines conditions, sans toucher au taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). En outre, l'AMF salue le nouveau dispositif « France ruralités revitalisation » qui fusionne les ZRR avec les bassins d'emploi à redynamiser et les zones de revitalisation des commerces en milieu rural. La compensation partielle de l'exonération longue durée de TFPB pour les logements les

plus anciens réhabilités a été obtenue alors que le projet de loi de finances initial prévoyait l'exonération sans compensation. Les exonérations de TFPB pour les propriétaires ayant réalisé d'importants travaux de rénovation énergétique ne sont plus de droit et doivent faire l'objet, pour leur instauration, d'une délibération de la collectivité.

L'AMF poursuit son action pour alerter sur les dommages collatéraux de la réduction des ressources et des marges de manœuvre avec la compensation partielle de fiscalité locale supprimée et la réduction du pouvoir de taux. Au-delà, l'AMF défend le principe d'une gouvernance des finances publiques pour garantir la stabilité, la visibilité et la prévisibilité pluriannuelles du système de financement local, indispensable à la mise en œuvre des politiques publiques locales et des programmes d'investissement. Voir www.amf.asso.fr / réf. 42023

Inondations

L'AMF demande la mise en place d'un dispositif permanent de concertation avec l'ensemble des parties prenantes sur les moyens techniques et budgétaires nécessaires pour gérer au mieux ces catastrophes et pour réduire la vulnérabilité des communes en levant les freins administratifs aux aménagements urgents nécessaires. Cette concertation devra aboutir à des actions sur la gestion des phénomènes d'inondation, sur le confortement des systèmes de protection, sur l'aménagement du territoire, sur les politiques d'habitat, l'accompagnement budgétaire de l'Exécutif au titre de la solidarité nationale et l'accompagnement humain et technique des maires dans la constitution de dossiers de catastrophe naturelle et d'indemnisation assurantielle.

Voir www.amf.asso.fr / réf. 42009

ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE

De forts enjeux pour les élus

La sobriété foncière et la préservation de la qualité des sols n'ont jamais été contestées par les élus, conscients des conséquences du dérèglement climatique et des effets sur la biodiversité liés à l'étalement des constructions sur les zones agricoles, naturelles et forestières. Cependant l'AMF a dénoncé la complexité de mise en œuvre de l'objectif ZAN depuis l'élaboration de la loi Climat.

Les conséquences sont déjà présentes : spéculation et rétention foncières, blocage des projets, absence de vision stratégique sur les futurs modèles économiques d'aménagement local, de construction de logements ...

Depuis la loi Climat, des améliorations ont dû être apportées par le législateur et le gouvernement. Si la loi du 20 juillet répond à certaines interrogations d'ordre juridique et institutionnel, le dispositif est encore extrêmement complexe à mettre en œuvre, et pose sur le terrain encore de nouvelles questions. Les nouveaux décrets d'application relatifs à la territorialisa-

tion dans les schémas et documents d'urbanisme et à la nomenclature des surfaces artificialisées, publiés le 27 novembre apportent des modifications attendues aux décrets du 29 avril 2022, qui devront être appliquées localement. Les décisions du Conseil d'État du 4 octobre sur les recours déposés par l'AMF apportent aussi des clarifications intéressantes.

Toutefois, la loi du 20 juillet a renvoyé à la loi de Finances 2024 le débat sur sa dimension financière et fiscale. Or, aucune disposition n'a encore été malheureusement adoptée dans ce cadre. L'objectif ZAN est indissociable de la mise en place d'un nouveau modèle économique, financier, et fiscal puissant et incitatif, sur le long terme. C'est pourquoi l'AMF, qui reste très mobilisée, a publié il y a plusieurs semaines déjà vingt nouvelles propositions pour répondre aux besoins de financement du ZAN. Elles complètent ses premières propositions, formulées en décembre 2022.

Informations sur www.amf.asso.fr / dossier ZAN

Quartiers prioritaires 2024-2030

L'AMF a plaidé en faveur d'une action à la hauteur des enjeux pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville et d'un renforcement de la place des maires dans la gouvernance des futurs contrats de ville. En effet, le cycle entamé en 2015 avec la loi Lamy et la signature des contrats de ville est arrivé à son terme le 31 décembre 2023. Le gouvernement a publié deux décrets le 28 décembre 2023 pour fixer la liste des nouveaux quartiers prioritaires pour la séquence 2024-2030 portant leur nombre à 1 362 quartiers politique de la ville (contre 1 296 en 2015). Consultée en amont, l'AMF a demandé que la nouvelle géographie prioritaire permette de mieux prendre en compte les spécificités locales et d'éviter les sorties brutales des dispositifs de la politique de la ville. Elle a exigé que des moyens financiers suffisants soient prévus et corrélés à la hausse du nombre de quartiers et du nombre d'habitants afin de répondre aux enjeux majeurs auxquels sont confrontées les communes concernées.

Voir le communiqué sur www.amf.asso.fr / réf. 41983 et les décrets n° 2023-1312 et n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 sur www.legifrance.gouv.fr

Financer la petite enfance

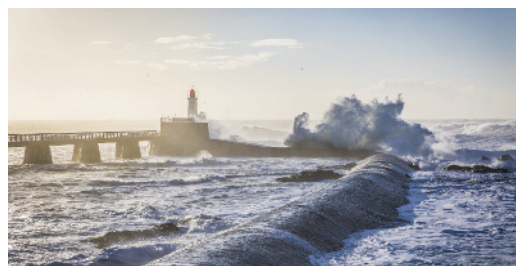
L'AMF a alerté sur la hausse des coûts globaux de fonctionnement des crèches qui devraient encore augmenter de 20 % au cours des cinq prochaines années. Au-delà des co-financements incitatifs à la création de nouvelles places de crèche, la COG doit permettre de sécuriser les places existantes. Les communes devenant autorité organisatrice de la politique d'accueil du jeune enfant, l'AMF a insisté sur la nécessité pour la CNAF et son réseau de CAF de renforcer l'aide à l'ingénierie mais aussi l'accompagnement financier pour ces nouvelles missions. Le président de l'AMF a rappelé les demandes de l'AMF concernant le volet enfance / jeunesse : sécurisation des financements des accueils collectifs de mineurs et maintien du fonds d'investissement dédié, création d'un bonus handicap pour l'accueil des enfants handicapés, meilleur accompagnement des communes dans le cadre du dispositif des colos apprenantes.

Loi de finances 2024

L'AMF organise le 8 février 2024 de 14h30 à 16h30 un webinaire ouvert aux élus et aux professionnels sur les principales dispositions concernant le bloc communal de la loi de finances pour 2024. Cette réunion, présidée par Antoine Homé, maire de Wittenheim (68), et par Emmanuel Sallaberry, maire de Talence (33), co-présidents de la commission Finances et Fiscalité locales de l'AMF, sera accessible en ligne et en direct sur le site Internet de l'AMF www.amf.asso.fr.

Contact pour toute information complémentaire : virginie.chaponneau@amf.asso.fr

Digues domaniales : l'appel de l'AMF



À l'initiative de l'AMF, les élus concernés par le transfert des digues domaniales se sont réunis en décembre pour alerter la Direction générale de la prévention des risques (ministère de la Transition écologique) des difficultés auxquelles ils sont confrontés. À la veille de l'échéance du 28 janvier 2024, ils ont souligné un partage trop récent de la connaissance des ouvrages et des états des lieux incomplets alors que la loi prévoyait leur « mise en conformité » par l'État avant transfert. Le financement de ce transfert pose aussi question au regard du coût de gestion et l'absence de délai suffisant pour évaluer l'ensemble des travaux qui déterminera l'accompagnement financier de l'État. Pour les élus, la taxe GEMAPI ne permettra pas de supporter les charges liées à ce transfert. Ils ont enfin réitéré leur inquiétude quant à la précipitation de l'État pour finaliser les conventions. Les compensations financières devraient pouvoir être ajustées à la réalité du transfert et un temps d'échange plus long est nécessaire pour affiner son contenu. L'AMF considère nécessaire de pouvoir inclure des clauses de revoyure dans les futures conventions pour faire le point sur l'état des transferts sans remettre en cause les conventions déjà signées. Voir www.amf.asso.fr / réf. 41999

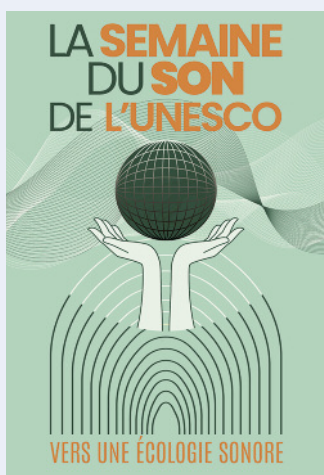
Fausse consigne plastique : où en est-on ?

Après plus de six mois de débat, Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires de France, a annoncé en septembre 2023 qu'il n'y aurait pas de consigne généralisée en 2024. Avec le temps, il est apparu que la position du gouvernement sur la consigne pour recyclage des bouteilles boisson en plastique était plus nuancée : il n'y aura pas de consigne sur tout le territoire national, mais les éco-organismes doivent étudier les conditions d'une préfiguration pour mettre en place une consigne région par région, en particulier dans celles où les performances de collecte sélective restent faibles. Par ailleurs, le Conseil des ministres de l'Union européenne a validé le principe d'une consigne obligatoire si les performances de collecte sélective sont insuffisantes. Toutefois, le niveau des performances cibles a été revu à la baisse : 78 % en 2026 au lieu de 85 %.

CULTURE

LA 21^E SEMAINE DU SON

La 21^e édition de la Semaine du Son de l'UNESCO se tiendra du lundi 15 au dimanche 28 janvier 2024, à Paris, et dans une quarantaine de villes françaises, afin de sensibiliser les acteurs de la société à la qualité de l'environnement sonore. Depuis 2004, elle organise en France chaque année, en janvier, une semaine de manifestations sur 5 thèmes liés au son : la santé auditive, l'acoustique et environnement sonore, les techniques d'enregistrement et de reproduction, la relation image et son



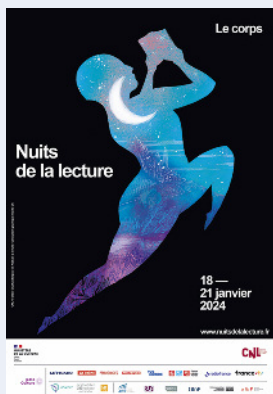
et l'expression musicale. Pour cette édition 2024, parrainée par André Manoukian et l'Orchestre Pasdeloup, les différents débats et rendez-vous musicaux organisés sur le thème « Vers une écologie sonore » mettront l'accent sur l'environnement sonore des villes, sur la reproduction des musiques enregistrées ou encore

sur les ressources et les travers de l'intelligence artificielle dédiée au sonore.

CONTACT www.lasemaineduson.org

CULTURE

PARTICIPEZ AUX NUITS DE LA LECTURE 2024



Créées en 2017 par le ministère de la Culture pour célébrer le plaisir de lire, les Nuits de la lecture reviennent du 18 au 21 janvier 2024. Organisée par le Centre

national du livre, cette huitième édition s'articulera autour du thème du corps pour faire écho aux Jeux Olympiques.

Au cours de quatre jours et nuits, des milliers d'événements seront programmés partout en France pour célébrer la lecture sous toutes ses formes. Toutes les informations et de nombreuses ressources relatives à l'organisation de lectures sont disponibles sur le site des Nuits de la lecture.

CONTACT www.nuitsdelalecture.fr

COMMUNICATION

GRAND PRIX CAP COM

Le Grand Prix Cap'Com récompense les campagnes de communication des collectivités locales, institutions publiques et associations d'intérêt général. Le palmarès complet du 35^e Grand Prix de la communication publique et territoriale, en partenariat avec l'AMF, a été dévoilé le 7 décembre 2023, en clôture du Forum Cap'Com de Toulouse. 11 collectivités locales ont été récompensées pour la qualité et l'efficacité de leur campagne de communication. Pas-de-Calais Tourisme a remporté le Grand prix pour leur campagne d'attractivité « En vrai, c'est dans le Pas-de-Calais ».

CONTACT www.cap-com.org

NUMÉRIQUE

LABEL TERRITOIRES, VILLES ET VILLAGES INTERNET

L'association Villes Internet vous donne rendez-vous début 2024 à Paris pour la cérémonie de remise du 25^e label national Territoires, Villes et Villages Internet. Le label est une marque territoriale témoignant de l'engagement de la collectivité lauréate dans le mouve-

ment de l'Internet public et citoyen français. Il se matérialise par un panneau sur lequel figure de un à cinq « arobases », affiché en entrée de ville et dans les supports de communication. **CONTACT** www.villes-internet.net

BIODIVERSITÉ

DEVENEZ LA CAPITALE FRANÇAISE



Depuis 10 ans, le concours « Capitale française de la biodiversité » organisé par l'Office français de la biodiversité, en partenariat avec l'AMF, identifie et valorise les meilleures pratiques

des communes et intercommunalités françaises en faveur de la nature. Le thème de l'édition 2024 est « Sobriété et biodiversité ». Vous avez jusqu'au 8 mars 2024 pour présenter votre dossier de candidature autour de la sobriété foncière, la sobriété dans la consommation d'énergies fossiles ou la sobriété en eau et ressources végétales.

CONTACT www.capitale-biodiversite.fr

CONCOURS

RUBANS DU PATRIMOINE



En partenariat avec l'AMF, la Fédération Française du Bâtiment organise une nouvelle édition du concours « Rubans du Patrimoine ». Celui-ci distingue et récompense

des communes et intercommunalités ayant conduit une opération de restauration, réhabilitation ou de valorisation d'édifices de son patrimoine. Les rubans du Patrimoine permettent de faire connaître le patrimoine réhabilité, mettre en avant les bénéfices du projet et faire reconnaître le travail accompli. Pour y participer, vous pouvez déposer un dossier de candidature jusqu'au 31 janvier 2024.

CONTACT www.rubansdupatrimoine.ffbatiment.fr



Les nouvelles instances dirigeantes de l'AMF

Le Bureau élu le 22 novembre lors du 105^e Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France a procédé le 12 décembre dernier, à l'unanimité, au renouvellement des instances dirigeantes et à la désignation des coprésidents des 19 commissions permanentes de l'AMF. Réunissant plusieurs centaines d'élus, ces commissions préparent les travaux et décisions du Bureau et du Comité directeur.

AFFAIRES SOCIALES

Luc Carvounas, maire d'Alfortville (94)
Marylène Millet, maire de Saint-Genis Laval (69)

AMÉNAGEMENT, URBANISME, HABITAT, LOGEMENT

Constance de Pélichy, maire de La Ferté-Saint-Aubin (45)
Sylvain Robert, maire de Lens (62)

COMITÉ LÉGISLATIF

Guy Geoffroy, maire de Combs-la-Ville (77)
Jean-Pierre Bouquet, maire de Vitry-le-François (51)

COMMUNES ET TERRITOIRES RURAUX

Cécile Gallien, maire de Vorey (43)
Karine Gloanec-Maurin, présidente de la communauté de communes des Collines du Perche (41)

CULTURE ET PATRIMOINE

Florence Portelli, maire de Taverny (95)
Olivier Peverelli, maire de Le Teil (07)

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, TOURISME, COMMERCE

Alain Chrétien, maire de Vesoul (70)
Denis Öztoran, maire de Bonneuil-sur-Marne (94)

ÉDUCATION

Delphine Labails, maire de Périgueux (24)
Frédéric Leturque, maire d'Arras (62)

EUROPE

Thibaut Guignard, maire de Plœuc-L'Hermitage (22)
Christophe Rouillon, maire de Coulaines (72)

FINANCES ET FISCALITÉ LOCALES

Antoine Homé, maire de Wittenheim (68)
Emmanuel Sallaberry, maire de Talence (33)

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET RESSOURCES HUMAINES

Murielle Fabre, maire de Lampertheim (67)
Yohann Nédélec, adjoint au maire de Brest (29)

INTERCOMMUNALITÉ

Stéphanie Guiraud-Chaumeil, maire d'Albi (81)
André Laignel, maire d'Issoudun (36)

LAÏCITÉ

Michaël Delafosse, maire de Montpellier (34)
Guillaume Guérin, président de Limoges Métropole (87)

NUMÉRIQUE

Patrick Molinoz, maire de Venarey-Les Laumes (21)
Michel Sauvade, maire de Marsac-en-Livradois (63)

POLITIQUE DE LA VILLE ET COHÉSION SOCIALE

Catherine Arenou, maire de Chanteloup-les-Vignes (78)
Hélène Geoffroy, maire de Vaux-en-Velin (69)

SANTÉ

Frédéric Chéreau, maire de Douai (59)
Claire Peigné, maire de Morancé (69)

PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE ET SÉCURITÉ

Jean-Paul Jeandon, maire de Cergy (95),
Frédéric Masquelier, maire de Saint-Raphaël (83)

JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES 2024

Sylvie Miceli-Houdais, maire de Rognac (13)
David Lazarus, maire de Chambly (60)
Mohamed Gnabaly, maire de l'Île-Saint-Denis (93)

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Christian Métairie, maire d'Arcueil (94)
Jean-François Vigier, maire de Bures-sur-Yvette (91)

TRANSPORTS, MOBILITÉ, VOIRIE

Frédéric Cuillerier, maire de Saint-Ay (45)
Sylvain Laval, maire de Saint-Martin-le-Vinoux (38)



Retrouvez les instances de l'AMF sur www.amf.asso.fr

BUREAU EXÉCUTIF

David Lisnard, maire de Cannes (06), président
André Laignel, maire d'Issoudun (36), premier vice-président délégué
Murielle Fabre, maire de Lampertheim (67), secrétaire générale
Antoine Homé, maire de Wittenheim (68), trésorier général
Charlotte Blandiot-Faride, maire de Mitry-Mory (77)
Luc Carvounas, maire d'Alfortville (94)
Guy Geoffroy, maire de Combs-la-Ville (77)
Philippe Laurent, maire de Sceaux (92)
Christian Métairie, maire d'Arcueil (94)
Catherine Vautrin, présidente du Grand-Reims (51)

VICE-PRÉSIDENT(E)S

Joël Balandraud, maire d'Evron (53)
Nicolas Daragon, maire de Valence (26)
Edith Gueugneau, maire de Bourbon-Lancy (71)
Pierre Juvet, maire de Saint-Vallier (26)
Philippe Laurent, maire de Sceaux (92)
Thierry Repentin, maire de Chambéry (73)
Rafika Rezgui, maire de Chilly-Mazarin (91)
Catherine Vautrin, présidente du Grand-Reims (51)

VICE-PRÉSIDENT(E)S EN CHARGE D'UNE COMMISSION PERMANENTE

Luc Carvounas, maire d'Alfortville (94)
Frédéric Chéreau, maire de Douai (59)
Alain Chrétien, maire de Vesoul (70)
Michaël Delafosse, maire de Montpellier (34),
Guy Geoffroy, maire de Combs-la-Ville (77)
Mohamed Gnabaly, maire de l'Île-Saint-Denis (93)
Guillaume Guérin, président de Limoges Métropole (87)
Frédéric Leturque, maire d'Arras (62)
Christian Métairie, maire d'Arcueil (94)
Patrick Molinoz, maire de Venarey-Les Laumes (21)
Denis Öztoran, maire de Bonneuil-sur-Marne (94)
Florence Portelli, maire de Taverny (95)
Christophe Rouillon, maire de Coulaines (72)
Jean-François Vigier, maire de Bures-sur-Yvette (91)

SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX ADJOINTS

Bertrand Hauchecorne, maire de Mareau-aux-Prés (45)
Véronique Pouzadoux, maire de Gannat (03)
Joseph Segura, maire de Saint-Laurent-du-Var (06)
Karine Traval-Michelet, maire de Colomiers (31)

TRÉSORIER GÉNÉRAL ADJOINT

Dominique Peduzzi, maire de Fresse-sur-Moselle (88)

La vie du réseau

L'AMF sur le terrain

À l'occasion du centenaire de l'Association des maires du Rhône et de la métropole de Lyon, **Alain Chrétien**, vice-président, a représenté le président de l'AMF lors de l'assemblée générale (AG) qui s'est tenue le 1^{er} décembre 2023.

À cette même date, **Constance de Pélichy**, coprésidente de la commission Aménagement-urbanisme-habitat de l'AMF, est intervenue devant les maires de la Nièvre, lors de leur AG, afin de présenter l'action de l'AMF et d'échanger avec les élus sur le dispositif ZAN.

Le 2 décembre, **Denis Merville**, président de l'Association des maires de Seine-Maritime a accueilli **Joël Balandraud**, vice-président de l'AMF, à l'occasion de l'assemblée générale de l'ADM 76.

Jean-François Vigier, vice-président de l'AMF, s'est quant à lui déplacé à Dijon pour participer au congrès de l'Association des maires et des présidents d'intercommunalité de la Côte d'Or le 15 décembre dernier.

Par ailleurs, **Eric Ménassi**, maire de Trèbes, et **Sébastien Leroy**, maire de Mandelieu-la-Napoule, se rendront le 31 janvier à Epinal pour l'AD 88 et le 1^{er} février à Montceau-les-Mines pour l'AD 71 dans le cadre du déploiement de la feuille de route nationale sur les risques et crises.

Redevances telecoms

Pour 2024, les montants plafonds des redevances dues par les opérateurs de télécommunications s'élèvent, pour le domaine public routier, à 48,27 € par km et par artère en souterrain, à 64,36 € pour l'aérien et à 32,18 € par m² au sol pour les autres installations. Pour le domaine public non routier communal, ils ne peuvent dépasser 1 609 € par km et par artère pour les installations souterraines et aériennes et 1 045,85 € par m² au sol pour les autres. Les antennes relais de téléphonie mobile ne sont pas concernées.

Voir www.amf.asso.fr / réf. CW6682

Verre d'emballage : augmentation du prix de reprise

En 2020, la production de bouteilles en verre a beaucoup baissé (importante réduction des mises en bouteilles de vin, notamment celui destiné à l'exportation), alors que la collecte du verre usagé est restée au même niveau, générant un stock important de calcin. La filière du verre a assuré la continuité des enlèvements et géré le stock.

La formule de calcul du prix de reprise a été modifiée afin de prendre en compte les frais de stockage. Il n'y a plus d'excédent de calcin actuellement et le prix de reprise augmente.

Il sera de 28,36 € pour le 1^{er} trimestre 2024, soit une augmentation de 4,11 € par rapport au 4^e trimestre 2023 (24,25 €) et de 15,15 € depuis le 4^e trimestre 2020 (13,21 €).

#1 MAIRE SOLUTION

L'AMF a lancé, en 2022, #1Maire1Solution, reconnaissant le rôle crucial des maires dans la un contexte difficile. Cette collection met en avant les solutions pratiques déployées par les maires pour répondre aux besoins de leurs habitants. Elle réunit 200 vidéos, sur 12 thématiques, à retrouver sur le site de l'AMF et ses réseaux sociaux. Malgré un contexte d'exercice du mandat complexe, ces capsules vidéo ont vocation à démontrer la capacité des élus à trouver des initiatives locales innovantes, en mettant des exemples concrets et inspirants pour les responsables locaux. L'AMF, avec #1Maire1Solution, témoigne ainsi de son soutien à l'action locale et à la créativité des maires dans la résolution des problèmes locaux.

Retrouver toutes les vidéos sur le site de l'AMF www.amf.asso.fr

AGENDA DE L'AMF

23 janvier
Bureau
8 février
Webinaire Décryptage de la loi de finances pour 2024
12 mars
Comité directeur

AGENDA DES AD

31 janvier
Assemblée générale de l'Union des maires de la Dordogne
3 février
Assemblée générale de l'Association des maires et présidents d'EPCI des Côtes-d'Armor
9 mars
Assemblée générale de l'Association des maires de Gironde

mairesdefrance.com

DÉJÀ ABONNÉ ?
ACTIVEZ VOTRE ESPACE DIRECTEMENT
SUR LE SITE POUR ACCÉDER À
L'INTÉGRALITÉ DES CONTENUS



1 Munissez-vous de votre numéro d'abonné puis cliquez sur l'onglet « Mon espace abonné » sur le site.

2 Cliquez ensuite sur « Abonné, activez votre espace »

3 Une fois votre espace activé, vous pourrez accéder à tous les contenus en cliquant sur « Abonné : accéder à votre espace »

MAIRES DE FRANCE. La lettre des maires et des présidents d'intercommunalité n° 419 | Gratuit

AMF - 41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07. Tél. 01 44 18 14 14. Fax. 01 44 18 14 15. Crédits photographiques : © Ville de Cannes, p. 1 ; © AdobeStock p. 1 ; p. 2 ; et p. 3.



LE MAGAZINE. AU SOMMAIRE DU N° 419 DE JANVIER 2024

Actualité. Service public de la petite enfance : un an pour être prêt !
Enquête. JOP 2024. Les communes sur tous les fronts !
Juridique. Le transfert des digues domaniales aux collectivités « gémapiennes »
Votre mandat. Conflits d'intérêts. L'épée de Damoclès au-dessus des élus.